

L'Observatoire national du Cadre de Vie alerte sur les risques du ZAN



Vendredi 9 juillet, l'Observatoire national du Cadre de Vie (ONCV) s'est réuni pour échanger sur le projet de loi Climat & Résilience, et plus précisément sur l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols, prévu d'ici 2050. Les membres de l'ONCV ont notamment exprimé leurs craintes en termes de rareté foncière, de frein à la construction, et au développement des territoires.

Affirmant adhérer à l'« *objectif ambitieux* » du projet de loi Climat et Résilience, l'Observatoire national du Cadre de Vie (ONCV), comprenant **l'Union nationale des Aménageurs (Unam)**, la **Fédération des SCoT**, ou encore l'Ordre des Géomètres-Experts, a toutefois tenu à exprimer ses « *points de vigilance* ».

Sa principale crainte ? Que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ne freine le développement des territoires et n'empêche de répondre aux besoins des Français en termes de logements.

Concilier sobriété foncière et besoins en logements



[Visualiser l'article](#)

Selon eux, il reste avant tout nécessaire de concilier sobriété foncière et besoins en logements : « *La traduction opérationnelle de la politique de sobriété foncière ne doit pas constituer un frein, voire un obstacle, au développement économique des territoires et à l'offre de logements qui doit répondre aux besoins démographiques et aux attentes de la population en termes de qualité et de confort de vie avec une offre à coût abordable* », ont-ils notamment souligné.

Face au ZAN, ils s'inquiètent d'un coût de frein supplémentaire à la construction, alors même que les objectifs annuels de production en logements ne sont jamais atteints, et craignent une hausse de prix du foncier, qui risquerait de devenir encore plus rare : « *L'application des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols aura pour effet de réduire encore plus le foncier disponible, avec pour conséquence directe une hausse des prix du foncier et des logements* », alertent-ils.

Un frein au développement des territoires ?

Les membres de l'ONCV prônent donc un aménagement équilibré et adapté aux spécificités de chaque territoire, notamment dans un contexte où le développement du télétravail et le regain d'intérêt pour les communes rurales se révèle être « *une chance à saisir pour revitaliser certains territoires* ».

L'ONCV rappelle en outre l'appétence des Français pour le logement individuel (80 % le préfère au logement collectif), et alerte donc sur l'acceptabilité de la population concernant cet objectif ZAN.

« *Allier sobriété foncière, aménagement équilibré et qualitatif de tous les territoires, capacité à loger tous les Français, réduction des mouvements pendulaires, amélioration de la prise en compte de la biodiversité, promotion du retour de la nature en ville, lutte contre le réchauffement climatique : tels sont les principaux enjeux auxquels le projet de loi doit répondre en favorisant l'intelligence collective de la chaîne des acteurs du cadre de vie* », conclut l'Observatoire national du Cadre de Vie.

Photo de une : Adobe Stock